



Réunion du COPIL du 17/11/2021



ZPS Falaise du Bessin Occidental

Site Natura 2000 FR 2510099





**ZPS Falaise du Bessin occidental  
Site Natura 2000 FR 2510099**



**Comité de Pilotage du 17/11/2021**

**Évolution des populations d'oiseaux d'intérêt  
communautaire**

**1. Les espèces nicheuses : effectifs nicheurs et production en  
jeunes**

**1.1 Oiseaux marins**

- Espèces pélagiques
- Espèces côtières
- Evolution du statut de conservation : bilan et causes

**1.2 Oiseaux rupestres**

**2. Les espèces hivernantes et migratrices : effectifs**





# Oiseaux marins nicheurs : espèces pélagiques

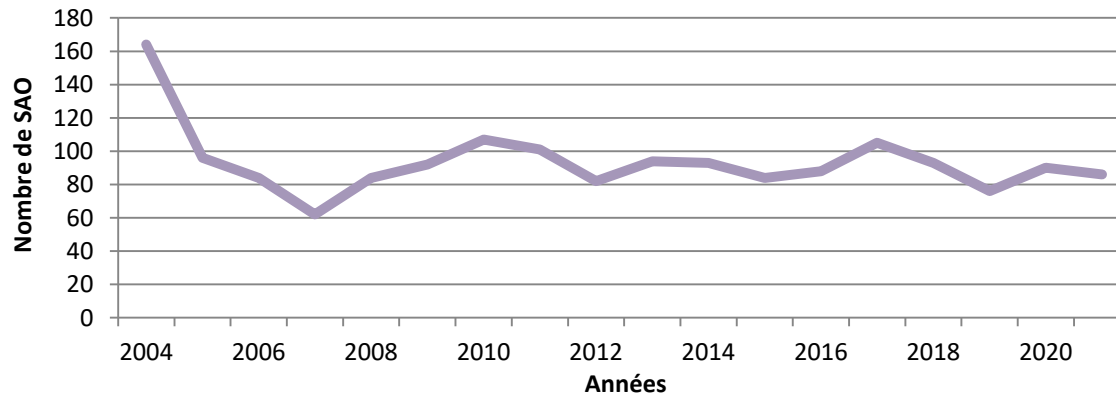
## Fulmar boréal



Effectif nicheur : 86 SAO en 2021 ( >10 % pop. Fr. ; 25 % pop. Nor.)

**Net déclin au début des années 2000**

**Puis stabilité à un niveau bas (2005-2021) = Moyenne de 89 SAO**



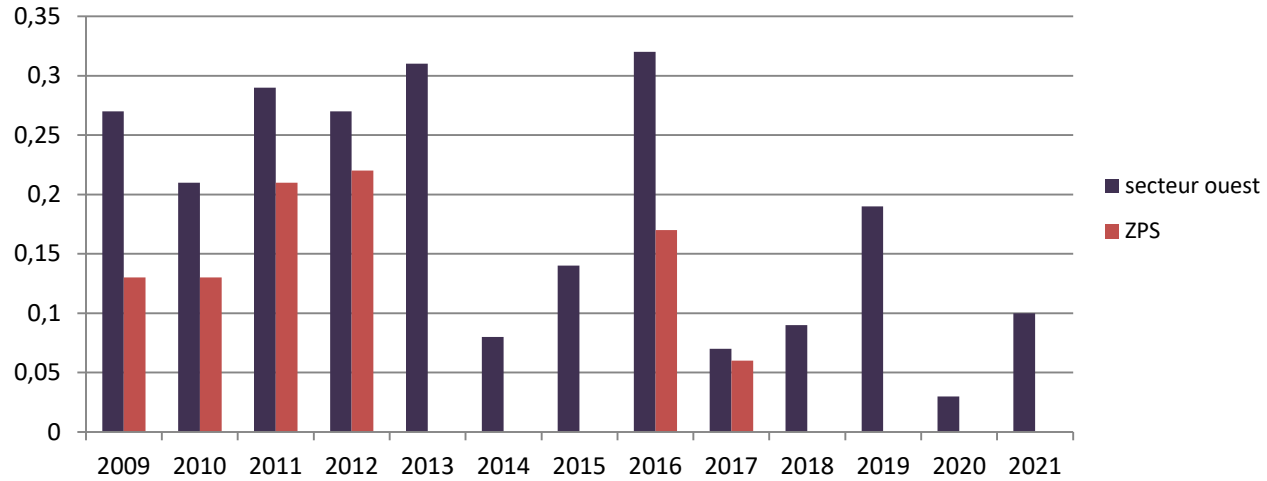


## Oiseaux marins nicheurs : espèces pélagiques

# Fulmar boréal



Nombre moyen de  
jeunes



**Production mauvaise (2009-2021) = moyenne de 0,18 (extrêmes 0,03 – 0,32)**



# Oiseaux marins nicheurs : espèces pélagiques

## Mouette tridactyle

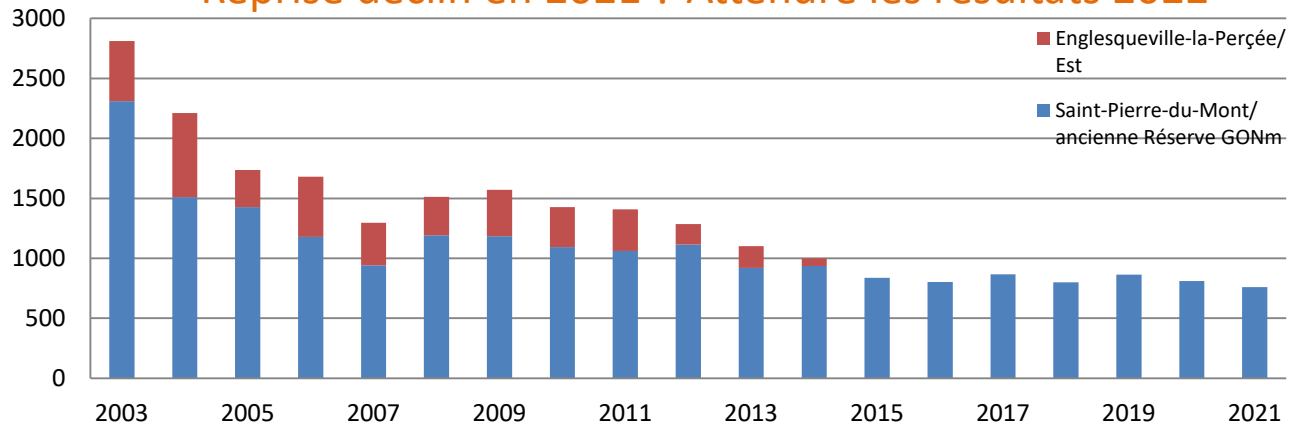


761 nids en 2021 ( 12 % pop. Fr./6 colonies ; 65 % pop. Nor./2 colonies)

**Net déclin au début des années 2000 : - 70 % entre 2003 et 2015**

**Stabilité à un niveau bas (2015-2020 =800 à 867 nids)**

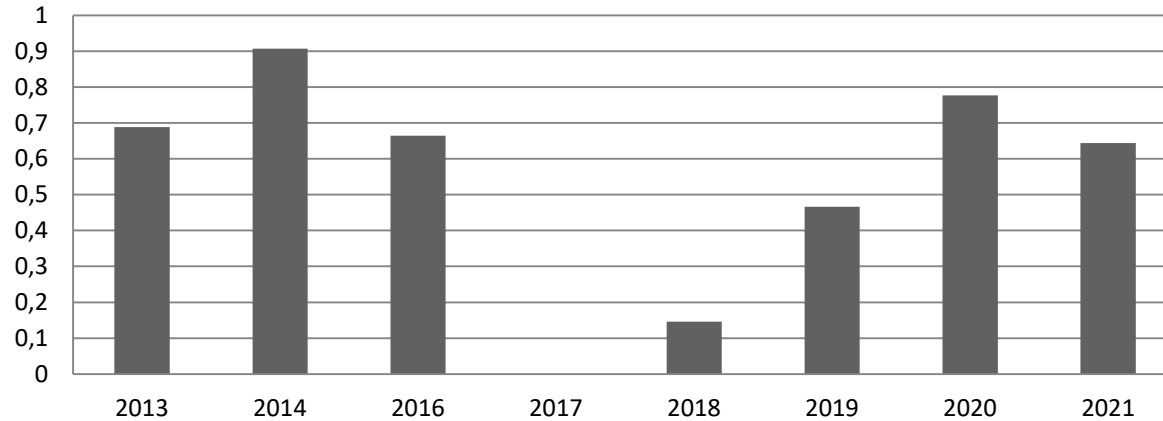
**Reprise déclin en 2021 ? Attendre les résultats 2022**





## Oiseaux marins nicheurs : espèces pélagiques

# Mouette tridactyle



**Production de niveau moyen  
2013-2021 = moyenne de 0,54  
(extrêmes 0 – 1,07 maximum possible)**

# Oiseaux marins nicheurs : espèces côtières

## Cormoran huppé

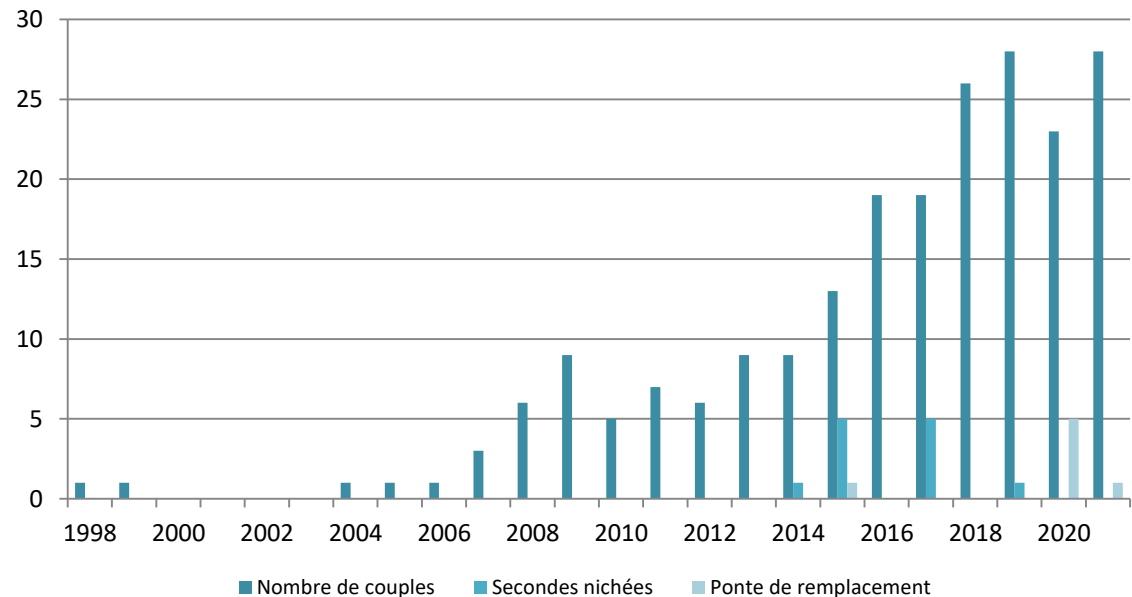


Effectif : niche seulement à Saint-Pierre-du-Mont

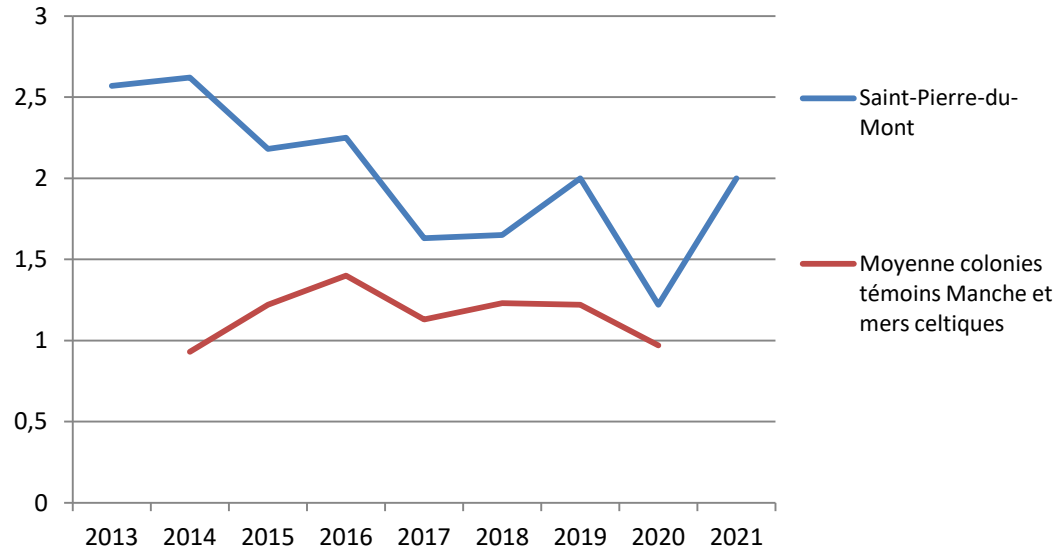
Nette progression (apport des colonies manchoises)

28 couples en 2019 et 2021

(+/- 1,8 % pop. Nor./ Unique colonie du Calvados)



## Cormoran huppé



**Production annuelle très bonne**  
**2013-2021 = moyenne de 2**  
**Extrêmes 1,63- 2,62**  
**sauf en 2020 1,22 = saison particulière**

**1<sup>er</sup> rang des colonies témoins de la façade Manche-Iroise**  
**(Calvados-Finistère)**



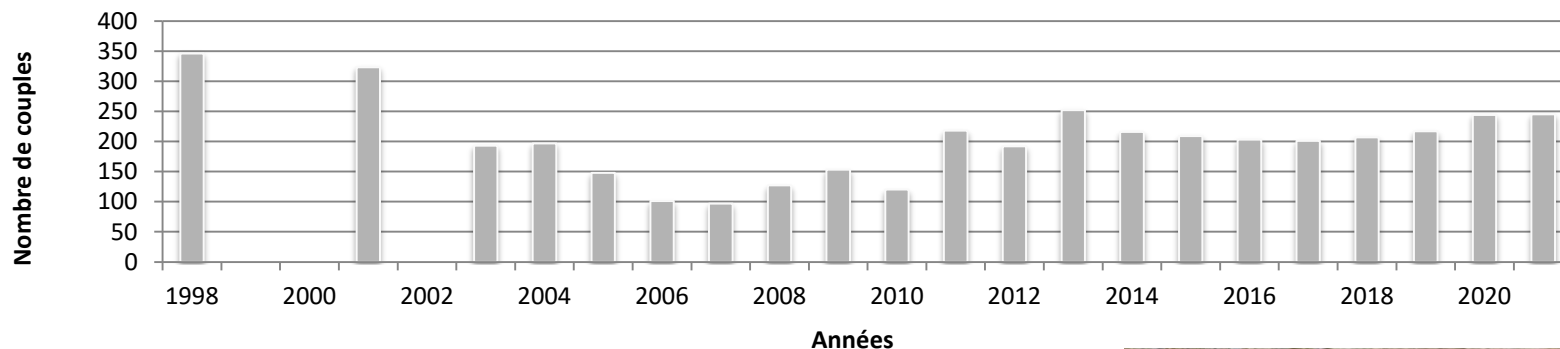
## Goéland argenté

### Effectif nicheur

Après un déclin, remontée, puis stable à un bon niveau :

2011-2021 : moyenne de 218 couples

(Importance régionale ; espèce en fort déclin)



Production 2017- 2019 ( 0,9 à 1,25) :  
moyenne de 1,1 = niveau annuel bon





## Oiseaux marins nicheurs : espèces côtières



### Autres goélands

#### **Goéland brun :**

entre 2 et 9 couples suivant les années  
(Importance régionale)



#### **Goéland marin :**

- 1er couple nicheur en 2015 à St-Pierre-du-Mont
- 2 couples en 2020 Pointe du Hoc + St-Pierre
- 1 couple en 2021 Pointe du hoc





# Oiseaux marins nicheurs

## Évolution du statut de conservation : bilan



### **Les espèces pélagiques, originaires des hautes latitudes, fulmar boréal et mouette tridactyle :**

- Installation au milieu des années 70, forte progression jusqu'aux années 90, net déclin début 2000, puis stabilisation à un niveau bas
- Productions en jeunes : fulmar boréal = mauvaise, mouette tridactyle = satisfaisante
- Statuts de préoccupation majeure de l'échelle européenne à l'échelle régionale  
En danger et/ou Vulnérable suivant les listes rouges

### **Les deux espèces côtières, cormoran huppé et goéland argenté**

- Effectifs bons/historique de la ZPS,
- Productions annuelles bonne à très bonne.
- Goéland argenté classé « Vulnérable » dans les listes rouges de l'Union européenne et de Normandie, ce statut devrait d'ailleurs être de mise à l'échelle nationale.

### **Le secteur de Saint-Pierre-du-Mont, abrite**

- 75 % du peuplement d'oiseaux marins nicheurs de la ZPS
- les cinq espèces nicheuses dont les seules colonies de mouette tridactyle et cormoran huppé.
  - Proportion de 18 % pour les espèces nichant sur l'ensemble de la ZPS (goélands et fulmar boréal).



# Oiseaux marins nicheurs

## Évolution du statut de conservation : causes du déclin des espèces pélagiques



### EFFETS COMBINÉS DE MULTIPLES FACTEURS

#### érosion = éboulements

- Phénomènes qui s'amplifient : disparition de nombreux sites favorables (cavités, corniches)

#### **Des facteurs plus globaux, comme le réchauffement climatique**

*défavorable à ces espèces en limite de répartition méridionale*

- Changements de distribution et d'abondance de ses proies
- Déplacements alimentaires des adultes toujours plus éloignés des colonies
- Affaiblissement des adultes reproducteurs, sous-alimentation des poussins
  - Phénomènes accentués certaines années  
(en 2017 et 2018 = périodes de fortes canicules (juin-juillet))
- Favorise l'érosion (fréquence tempête, élévation niveau des mers...)

#### **+ d'autres facteurs qui accentuent les impacts sur des populations déjà fragilisées**

- Pollution croissante des mers = fréquence élevée d'ingestion de plastiques = surmortalité des adultes et poussins (fulmar)
- Prédation et perturbation par le faucon pèlerin (mouette tridactyle)
- Dérangements par des aéronefs, etc.

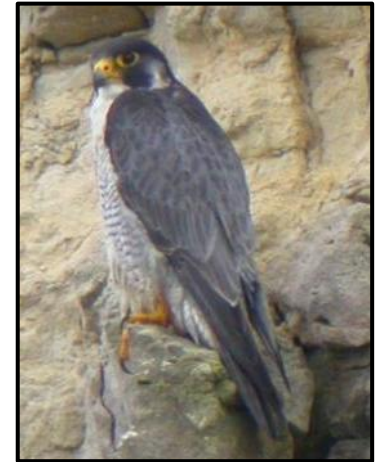


## Oiseaux rupestres nicheurs Faucon pèlerin



Retour au début des années 2000  
Pic en 2012-2014 avec 4 couples  
**Varie désormais entre 2 et 4 couples.**

**Production moyenne 2002-2020 : 1,8 minimum**



Réoccupation par le grand corbeau depuis 2013.

Reproduction certaine d'un couple depuis 2018,  
avec succès sauf en 2020.

**Nicheur rare en Normandie  
(25+ couples)**





# Oiseaux migrateurs/hivernants

## Effectifs des deux derniers hivers

### Novembre 2019 - Mars 2021



ZPS FBO - hivernage, stationnements		Minimum	Maximum
<b>Espèces à stationnement prolongé (hivernage, espèces sédentaires)</b>			
<b>Grèbe huppé</b>	<i>Podiceps cristatus</i>	<b>5</b>	<b>36</b>
<b>Grèbe esclavon</b>	<i>Poidecps auritus</i>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Harle huppé</b>	<i>Mergus serrator</i>	<b>&gt;15</b>	<b>40</b>
<b>Grand cormoran</b>	<i>Phalacrocorax carbo</i>	<b>50</b>	<b>200</b>
<b>Cormoran huppé</b>	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	<b>72</b>	
<b>Faucon pèlerin</b>	<i>Falco peregrinus</i>	<b>3</b>	<b>&gt;4</b>
<b>Espèces aux effectifs les plus élevés en stationnement courte durée (mouvements hivernaux, migratoires)</b>			
<b>Plongeon catmarin</b>	<i>Gavia stellata</i>	<b>1</b>	<b>4</b>
<b>Plongeon arctique</b>	<i>Gavia artica</i>	<b>2</b>	<b>4</b>
<b>Plongeon imbrin</b>	<i>Gavia immer</i>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Fou de Bassan</b>	<i>Morus bassauns</i>	<b>55</b>	<b>250</b>
<b>Guillemot de troïl</b>	<i>Uria aalge</i>	<b>5</b>	
<b>Pingouin torda</b>	<i>Alac torda</i>	<b>60</b>	<b>91</b>
<i>Annexe I Directive Oiseaux</i>			
<i>Article 4.2 Directive Oiseaux</i>			



# Principales actions réalisées sur la période 2019-2021 dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB

# Bref rappel : Présentation du site





Familles des espèces	Code Natura 2000	Nom commun	Nom latin	Annexe I Directive Oiseaux	Article 4.2 Directive Oiseaux	Liste rouge Normandie			Liste rouge France			Liste rouge mondiale
						N	H	M	N	H	M	
<i>Gaviidés</i>	A001	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	X			EN	NA		NA	DD	LC
	A002	Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	X			CR	NA		NA	DD	LC
<i>Podicipédidés</i>	A005	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>		X	VU	LC	NA	LC	NA		VU
	A007	Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	X			CR	NA		VU		LC
<i>Procellariidés</i>	A009	Fulmar boréal	<i>Fulmarus glacialis</i>		X	EN	CR	NA	NT	NA		EN
	A013	Puffin des anglais	<i>Puffinus puffinus</i>		X				EN		NA	LC
	A384	Puffin des Baléares	<i>Puffinus mauretanicus</i>	X				VU		NA	VU	LC
<i>Sulidés</i>	A016	Fou de Bassan	<i>Morus bassanus</i>		X	CR	LC	NE	NT		NA	LC
<i>Phalacrocoracidés</i>	A017	Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		X	LC	LC	NA	LC	LC	NA	NT
	A018	Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>		X	LC	NT	NA	LC	NA		CR
<i>Ardéidés</i>	A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	X		LC	LC	NA	LC	NA		CR
<i>Anatidés</i>	A065	Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>		X		CR	NE		LC	NA	LC
	A069	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>		X	CR	CR	NA	CR	LC		LC
<i>Falconidés</i>	A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	X		VU	EN	NA	LC	NA	NA	EN
<i>Laridés</i>	A176	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	X		CR	NT	NE	LC	NA	NA	EN
	A177	Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>	X			EN	NE	NA	LC	NA	LC
	A183	Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>		X	EN	VU	NE	LC	LC	NA	CR
	A184	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>		X	VU	EN	NE	NT	NA		LC
	A187	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>		X	LC	NT	NE	LC	NA	NA	EN
	A188	Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>		X	EN	LC	NE	VU	NA	DD	CR
<i>Sternidés</i>	A191	Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>	X		NE	CR	NE	NT	NA	LC	LC
	A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	X		CR		NT	LC	NA	LC	CR
<i>Alcidés</i>	A199	Guillemot de troil	<i>Uria aalge</i>		X	RE	LC	NA	EN	DD	NA	LC
	A200	Pingouin torda	<i>Alca torda</i>		X	RE	LC	NE	CR	DD		LC



## Bref rappel : Principaux enjeux du site



- Enjeux :

- Préserver les populations d'oiseaux d'intérêt communautaire
- Concilier le maintien des activités socio-économiques et la préservation de l'avifaune

→ Plusieurs objectifs :

- Garantir l'intégrité et la quiétude de la ZPS pour les oiseaux d'intérêt communautaire (mesures 1)
- Poursuivre et approfondir les programmes de connaissance et de suivi de l'avifaune d'intérêt communautaire (mesures 2)



Bilan des actions menées de 2019 à 2021 dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 de la ZPS « Falaise du Bessin Occidental »



# I Les suivis ornithologiques



Bilan des actions menées en 2021 dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 de la ZPS « Falaise du Bessin Occidental »



## Rappel des mesures et actions du DOCOB relatives aux suivis ornithologiques

### Mesure 2.1 Poursuivre et pérenniser les suivis existants.

#### **Action 2.11 Poursuivre et pérenniser les recensements annuels des oiseaux nicheurs.**

Action mutualisée avec l'action 1.12 (surveillance)

Les résultats de ces recensements sont intégrés dans l'observatoire des oiseaux de la façade maritime Manche Est-Mer du Nord de l'OFB : production des cormorans huppés (depuis 2013) et Goélands argentés (depuis 2017).

#### **Action 2.12 Poursuivre et pérenniser les recensements annuels des oiseaux en période internuptiale.**

Mutualisée avec l'opération 1.12 (surveillance)

### Mesure 2.2 Renforcer et développer les suivis ornithologiques.

#### **Action 2.22 Réaliser un suivi régulier de l'avifaune en mer**

Action mutualisée avec l'action 1.12 (surveillance)

#### **Action 2.23 Évaluer la productivité des couples de mouettes tridactyles et de fulmars.**

Action mutualisée avec l'action 1.12 (surveillance)

Les données sont intégrées dans l'observatoire des oiseaux de la façade maritime Manche Est-Mer du Nord de l'OFB



Bilan des actions menées de 2019 à 2021 dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 de la ZPS « Falaise du Bessin Occidental »



## **II Accompagnement du Conseil Départemental du Calvados dans l'aménagement de la vélomaritime et la gestion des terrains annexes**



Bilan des actions menées en 2021 dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 de la ZPS « Falaise du Bessin Occidental »



## Rappel des mesures et actions du DOCOB relatives à cet accompagnement

### Mesure 1.1 Accompagner le Conseil Départemental du Calvados dans l'aménagement de la vélomaritime et la gestion des terrains annexes

#### Action 1.11 : Collaborer avec le CD14 concernant l'aménagement et la gestion de la vélomaritime

Débutée en 2016, la collaboration entre agents du CD14 et du GONm s'est poursuivie et même amplifiée sur la période 2019-2021 et en particulier ces derniers mois avec la réalisation concrète des travaux in situ.

Prochainement, le GONm va être associé à la définition des travaux de « renaturation » (écrans végétaux, etc.) et à la gestion des futures parcelles en renaturation .



Bilan des actions menées de 2019 à 2021 dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 de la ZPS « Falaise du Bessin Occidental »





Bilan des actions menées de 2019 à 2021 dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 de la ZPS « Falaise du Bessin Occidental »



## **Mesure 1.1 Accompagner le Conseil Départemental du Calvados dans l'aménagement de la vélomaritime et la gestion des terrains annexes**

### **Action 1.12 : Encourager la mise en place d'une surveillance régulière de la ZPS et participer à la surveillance du site**

Une surveillance est exercée régulièrement par le GONm sur la zone, tout particulièrement en période de reproduction sur le secteur de Saint-Pierre-du-Mont qui abrite la colonie de mouettes tridactyles mais également en période internuptiale.

Par ailleurs, lors des sorties effectuées sur site, Régis Purenne (GONm) en profite pour constater les différents usages en mer (notamment s'agissant des activités de pêche de loisir à pied au niveau de la zone de quiétude) ou dans les airs et pour recenser leurs éventuels impacts sur l'avifaune nicheuse.

Il signale également les évènements tels que les éboulements de falaise.

En outre, Régis Purenne reste en contact avec le garde assermenté du CD14 qui assure aussi une mission de surveillance sur ce site .





Photos d'éboulement de falaise prises par Régis Purenne (GONm) le 15/01/2021 et aussitôt transmises aux services du CD14 en vue d'une sécurisation des lieux compte tenu des risques pour les usagers.



Bilan des actions menées de 2019 à 2021 dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 de la ZPS « Falaise du Bessin Occidental »



## Mesure 1.1 Accompagner le Conseil Départemental du Calvados dans l'aménagement de la vélomaritime et la gestion des terrains annexes

### Actions 1.16 : Installer des panneaux informatifs au niveau de la Vélomaritime

Six exemplaires du panneau-pupitre informatif relatif à la ZPS FBO (intérêts écologiques, réglementation: APB et zone de quiétude) vont être installés, d'ici fin novembre 2021, le long de la vélomaritime par un prestataire du CD 14 aux 6 emplacements convenus, situés entre Englesqueville-la-Percée et Cricqueville-en-Bessin.



Port de Grandcamp-Maisy  
(1 panneau pupitre horodateur parking de  
plaisance+ 1 panneau mural capitainerie)

Criqueville-en-Bessin  
(1 panneau pupitre vélomaritime  
sentier littoral moulin de Criqueville)

Vierville-sur-mer  
(1 panneau sur mât existant cale à bateaux +  
1 panneau pupitre accès pêche à pied)

Pont du Hâble de Grandcamp-Maisy  
(1 panneau pupitre parking de la cale à bateaux  
+ 1 panneau pupitre vélomaritime)

Autres emplacements  
le long de la vélomaritime (4 panneaux pupitres)

St-Laurent-sur-mer  
(1 panneau sur pupitre existant  
cale à bateaux)

10 & 11

8 & 9

7

6

5

4

2 & 3

1

12 & 13

Isigny-sur-mer : 1 panneau mural au local technique du port + 1 panneau sur mât métallique  
existant près d'une cale de mise à l'eau  
Carentan : 1 panneau mural près de la pompe à essence du port



**III Réglementer, informer, sensibiliser  
pour réduire l'impact des activités  
anthropiques sur l'avifaune d'intérêt  
communautaire.**



Bilan des actions menées de 2019 à 2021 dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 de la ZPS « Falaise du Bessin Occidental »



## 1 – Renforcement de la réglementation

Pour rappel, un Arrêté de Protection de Biotope des Falaises du Bessin Occidental est en vigueur depuis le 11/06/2018.

De même, une Zone de quiétude en mer a été mise en place par arrêté préfectoral en date du 22/01/2019

Action du DOCOB concernée : action 1.21

## 2 – Informer, sensibiliser

En vue d'informer, de sensibiliser au mieux les acteurs locaux et autres usagers de la ZPS FBO sur ses enjeux écologiques et la nouvelle réglementation en vigueur sur le site, plusieurs outils et actions de communication ont été réalisés.

En termes d'outils, un panneau spécifique a été créé courant 2020, celui-ci se déclinant à la fois sous forme de poster (30 exemplaires imprimés au format A3), de panneau mural (8 exemplaires imprimés au format 600 x 400 mm) et de panneau-pupitre (8 exemplaires).

Précisons que le nombre d'exemplaires et/ou les lieux d'implantation précis ont été définis, après concertation de plusieurs acteurs locaux (élus et agents de collectivités, professionnels du tourisme, CD14, etc.) . Plusieurs rencontres ont notamment été organisées in situ courant 2021.



# Bienvenue sur Les falaises du Bessin occidental !



## Découvrez ces falaises remarquables

Ces parois calcaires marseuses s'étendent sur 7 km entre la pointe du Hoc et Omaha Beach. Elles surplombent la mer d'une quarantaine de mètres, et abritent des espèces caractéristiques des écosystèmes rupestres marins. Ces falaises représentent l'un des sites français les plus riches en oiseaux marins nicheurs et accueillent avec le Cap Blanc Nez (Hauts-de-France), une des deux principales colonies françaises de Mouette tridactyle.

## où vivent des espèces rares

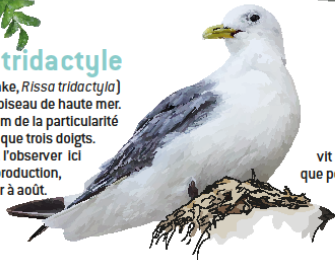


### La Doradille marine

(Sea spleenwort, *Asplenium marinum*) est une petite fougère des falaises littorales. Son nom provient du grec "splen" signifiant rate, en raison de ses propriétés médicinales qui soigneraient cet organe.

### La Mouette tridactyle

(Black-legged Kittiwake, *Rissa tridactyla*) est un oiseau de haute mer. Elle tient son nom de la particularité de ses pattes ne présentant que trois doigts. Vous pourrez l'observer ici durant sa période de reproduction, de février à août.

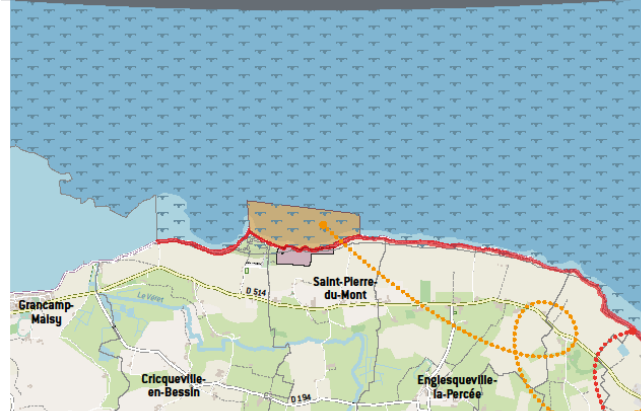


### Le Fulmar boréal

(Northern Fulmar, *Fulmarus glacialis*) vit en haute mer; il ne fréquente les falaises que pour s'y reproduire, dès le mois de novembre et jusqu'au mois de septembre.

### Le Faucon pèlerin

(Peregrine falcon, *Falco peregrinus*) est un rapace diurne de la taille d'un gros pigeon. Il est l'animal le plus rapide au monde, pouvant atteindre 350 km/h en vol piqué pour atteindre sa proie (oiseau). Il est présent toute l'année sur les falaises et s'y reproduit entre février et juillet.



## Une falaise protégée

Les falaises du Bessin sont protégées par un Arrêté de Protection de Biotope<sup>1</sup> et une zone de quiétude marine<sup>2</sup>.

Au sein de la zone de quiétude marine sont interdits toute l'année :

- la navigation, le stationnement et le mouillage pour tout type d'embarcation

Au sein de la zone de l'Arrêté de Protection de Biotope sont interdits :

Toute l'année :

- l'escalade des falaises, la création d'aire d'envol d'aéronefs, le dépôt de matériaux/détritus

Du 15 février au 15 août :

- le survol par drones, le vol stationnaire au-dessus des falaises, le survol par ULM à moins de 300m d'altitude\*

\*L'astérisque renvoie à la mention "réglementation applicable aux activités de loisirs".

< Contenu des arrêtés  
& English version



1 : Arrêté du Préfet de Calvados du 11/06/2018.  
2 : Arrêté du Préfet Maritime de la Manche et de la mer du Nord du 22/01/2019.



Bilan des actions menées de 2019 à 2021 dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 de la ZPS « Falaise du Bessin Occidental »



**Actions 1.210 à 1.212: Information des différents usagers de l'estran mais aussi des pratiquants d'activités nautiques et des pêcheurs embarqués mais également des randonneurs pédestres et équestres, etc.**

- Le panneau informatif sur les enjeux écologiques et la réglementation de la ZPS FBO qui avait été imprimé en 30 exemplaires au format A3 fin 2020 a continué à être diffusé courant 2021 au niveau de différents lieux stratégiques (Offices de Tourisme, école de voile, capitaineries, magasins d'articles de pêche, etc.) en vue de toucher un maximum d'utilisateurs fréquentant déjà ou susceptibles de fréquenter ce site.
- A noter que ce même panneau a aussi été diffusé au format numérique aux communes concernées et autres membres des groupes de travail et comités de pilotage des 2 sites Natura 2000 voisins dont celui de la ZPS FBO.
- Par ailleurs, une réunion d'information à destination des acteurs touristiques exerçant des activités en mer ou/et sur le littoral du secteur de la ZPS FBO ou/et de la ZPS Baie de Seine Occidentale a été organisée le 22 juin 2021 à Vierville-sur-Mer, en étroite collaboration avec l'Office de Tourisme communautaire Isigny-Omaha.



## Bilan des actions menées de 2019 à 2021 dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 de la ZPS « Falaise du Bessin Occidental »



### Autres actions ou outils de communication :

#### Action 1.213 : Élaborer et mettre à jour une page Internet spécifique à la ZPS

Depuis mai 2014, la page internet relative à la ZPS « Falaise du Bessin Occidental » est hébergée sur le même site web que les sites Natura 2000 de la Baie de Seine Occidentale et du Cap Lévi :

<http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/falaise-du-bessin-occidental-zps>

Cette page Internet est mise à jour au moins une fois par an et continuera à l'être autant que nécessaire (notamment suite au prochain COPIL).

#### Action 1.214 : Organiser des animations à destination du grand public et des scolaires

Le GONm essaye de programmer au moins une animation par an pour le grand public sur les oiseaux de la ZPS, en partenariat avec l'Office de Tourisme Communautaire Isigny - Omaha. Précisons qu'un diaporama spécifique sur ce sujet a été réalisé courant 2020 en vue de l'utiliser lors des futures animations qui se dérouleront a priori plutôt en salle que sur le terrain pour des questions de sécurité.

The screenshot shows a website interface with a header 'Natura 2000 en Mer Réseau Manche Mer du Nord'. Below the header are navigation buttons: 'Comprendre Natura 2000 en mer', 'Les sites', and 'Participer à la vie des sites'. The main content area is titled 'Falaise du Bessin occidental - ZPS' and contains the following text:

Le site **FR 2510099 - Falaises du Bessin Occidental** a été désigné Zone de protection spéciale par arrêté ministériel du 6 janvier 2005 au titre de la Directive Oiseaux.

D'une superficie de 1 526 ha, dont 95% sur le Domaine public maritime (DPM), les "Falaises du Bessin Occidental" constitue l'un des sites français les plus riches en oiseaux marins et accueille **une des principales colonies françaises de mouettes tridactyles.**

Below the text is a map of the site area, a legend, and a scale bar. The legend includes:

- Zone de Protection Spéciale - FR2510099 "Falaises du Bessin Occidental"
- Préfecture de la ZPS
- Zone de Protection Spéciale
- DPM - Domaine public maritime
- ZPS - Falaises du Bessin Occidental

At the bottom of the page, there is a section titled 'Le Comité de pilotage, dont la composition a été fixée par arrêté du 26 novembre 2009 (rassemblant des élus, des usagers ou des associations), a été installé le 15 décembre 2009. Le document d'objectifs a été validé le 6 juillet 2012 et l'animation a débuté en janvier 2013 (avec le Groupe ornithologique normand en tant qu'animateur et la DREAL de Basse-Normandie comme service instructeur).

Below this, there is a section 'A télécharger' with a link 'Arrêté de désignation de la ZPS' and another link 'Arrêté fixant la composition du Comité de pilotage'.



**Action 1.23 : Sensibiliser les pilotes d'aéronefs à la présence d'une avifaune patrimoniale sur la ZPS et les informer de la réglementation en vigueur**

- Une prise de contact avec les aérodromes de la Manche et du Calvados (notamment pour essayer de prévenir les dérangements liés aux autogires...) est prévue d'ici fin 2021.
- Par ailleurs, il y a quelques mois, un échange téléphonique avec Axelle Boutté, la responsable de la société Héli évènements qui effectue des baptêmes de l'air en hélicoptère dans le secteur de la pointe du Hoc avait permis de constater qu'elle était bien au fait des enjeux écologiques du site et de la réglementation en vigueur, s'agissant notamment de la hauteur réglementaire de survol des falaises .

**Action 1.28 : Installer un panneau de sensibilisation sur l'aire d'envol des pratiquants de vol libre.**

- Un panneau d'information et de sensibilisation a été installé au printemps 2020. Un entretien annuel est assuré par le GONm.





Site Natura 2000 animé par :  
Groupe Ornithologique Normand  
181, rue d'Auge  
14000 Caen  
www.gonm.org



Site de vol géré par : AS ICARE  
Centre sportif de la Haie Vigné  
135, rue de Bayeux  
14000 Caen  
www.asicare.com

n° fédéral 14004

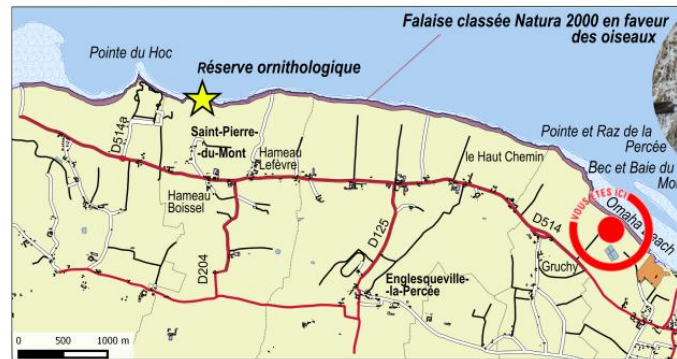
## Site de vol libre de Vierville sur mer Des oiseaux nichent sur la falaise !

### Position GPS

Latitude **49°22'58" N**  
Longitude **00°54'38" W**  
Altitude **35m**

### Secours (rescue)

☎ **112**  
📶 **143,9875 MHz**



Mouette tridactyle (*Rissa tridactyla*)



Fulmar boréal (*Fulmarus glacialis*)

Merci de prendre de la hauteur pour éviter de les déranger entre le 15 février et le 15 août

## INFORMATIONS POUR LES PILOTES

Site favorable pour deltaplane et parapente par vent de Nord-est

### DANGERS

- Pas d'atterrissage possible par marée haute  
*No landing at high tide*
- Atterrissage possible au sommet en fonction du niveau du pilote  
*According to the level of the pilot, possibility to land on top of the cliff*
- Falaise instable avec risques d'éboulements, surveillez vos enfants !  
*Unstable cliff with risk of landslide, children should be supervised at all times*
- Attention accès à la falaise réservé aux pratiquants de vol libre  
*Access to cliff reserved to pilots*

### OBLIGATIONS

- Avoir une assurance responsabilité aérienne  
*Have an Aviation Liability Insurance*
- Voler suivant les règles établies par la fédération française de vol libre  
*Follow the flight rules established by the French federation of hang-gliding*
- Respecter les riverains, se garer sur les parkings (et non sur les chemins)  
*Please respect residents, park in car parks (not on the road)*
- Se poser sans mettre en danger les touristes  
*Please land without endangering tourists*
- Ne pas atterrir à droite de l'estacade du 1er juillet au 31 août  
*Please do not land on the right of the boom from 1st July and 31st August*



## Perspectives



- Poursuivre tous les suivis ornithologiques relatifs à l'avifaune d'intérêt communautaire (mesures 2);
- Poursuivre toutes les actions courantes visant à garantir l'intégrité et la quiétude de la ZPS pour les oiseaux d'intérêt communautaire (mesures 1; par ex: constater et consigner les différents usages en mer, notamment au niveau de la zone de quiétude, et recenser leurs éventuels impacts sur l'avifaune nicheuse );
- Réaliser certaines des actions moins courantes en fonction des besoins et sollicitations (par ex: accompagner les pétitionnaires dans les démarches d'évaluation des incidences, etc.);
- Proposition d'organisation courant 2022 d'une réunion technique avec le CD14;
- Entretenir les panneaux informatifs installés sur site.